

## TERMES DE RÉFÉRENCE

### Equipe de consultant·es pour le Renforcement de capacités de 4 Structures de Référence en Dépistage Précoce du Handicap au Maroc

Organisation : Santé Sud

Secteur d'activité : Santé

Type de contrat : Prestation de service (consultance)

Durée de la prestation (à titre indicatif) : 20 jours

Zones de conduite de la prestation : Maroc ; région de Marrakech-Safi dans les provinces d'Al-Haouz et de Youssoufia ; région de Souss-Massa dans les provinces de Inezgane-Aït Melloul et de Chtouka Aït Baha.

#### 1. Informations générales

Santé Sud est une ONG française de solidarité internationale qui agit pour le droit à la santé et à des soins de qualité pour tous·tes. Ses projets sont mis en œuvre selon une approche fondée sur les droits humains et l'égalité de genre, avec une méthodologie de santé publique visant la promotion d'un continuum de soins de qualité permettant le bien-être physique, psychique et social des populations.

Dans le cadre de ses programmes, Santé Sud accompagne les initiatives des acteurs·rices public·que·s et associatif·ve·s afin de faciliter l'amélioration et/ou la mise en place de structures durables, appropriées aux ressources humaines, économiques et techniques en agissant à partir de projets concertés qui laissent la maîtrise des choix aux acteurs·rices locaux·ales.

Santé Sud est engagée depuis 2013 dans la prévention et le dépistage précoce des troubles de développement chez les petits enfants auprès de divers partenaires en Tunisie, au Mali, en Algérie et au Maroc. Ses partenaires OSC sont des acteur·rices incontournables de l'enfance et des enfants en situation de handicap (ESH) au Maroc et en Tunisie et ont joué un rôle majeur dans sa reconnaissance par les autorités de santé nationales.

Plus d'informations sur [www.santesud.org](http://www.santesud.org)

Dans le cadre du projet "Prévenir le handicap de la petite enfance au Maroc", Santé Sud travaille en partenariat avec :

- Le Centre de Développement de la Région de Tensift (CDRT), une organisation non gouvernementale dont l'objectif principal est de contribuer à la promotion de la région de Marrakech. Le CDRT est un cadre organisé d'initiatives, un espace de réflexion et d'accompagnement des politiques régionales de développement. Il constitue une force de propositions agissante au service des décideurs et des citoyens de la région.
- L'Association de l'Enfance Handicapée (AEH), qui œuvre pour faciliter la participation socio-économique et politique des personnes en situation de handicap, à travers l'appui à l'éducation et la scolarisation des enfants, l'accompagnement à l'insertion socio-économique et la mobilisation des acteurs et le plaidoyer pour la promotion des droits de sa cible au niveau de la région Souss-Massa.

## 2. Contexte et justification

### 2.1 Contexte de mise en œuvre

La petite enfance est une période de développement rapide sur la base de laquelle les individus construisent leurs aptitudes physiques, neurologiques et psychiques. Le développement d'un individu dépend alors fortement des expériences, positives ou négatives, qui marquent cette période de vie.

Le handicap a un impact majeur sur les possibilités de développement d'un enfant, au Maroc, cela concerne 1.58% des moins de cinq ans. Pour ces enfants, la petite enfance est une période clé car la détection précoce du handicap est un déterminant principal pour leur qualité de vie future et la prévention du développement postérieur de ces troubles.

Le Maroc a ratifié la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées en 2009 et mis en place des politiques nationales relatives au handicap tels que le Programme National de diagnostic et de prise en charge des enfants et des jeunes en situation de handicap auditif et de surdité de 2016.

Néanmoins, certains troubles restent difficiles à dépister, notamment "le handicap mental". Cette difficulté de dépistage précoce tient surtout à l'absence de formation spécialisée sur ce volet chez les professionnel·les prenant en charge ces enfants. Cela se vérifie notamment en Tunisie dans les structures de prise en charge des enfants sans soutien familial (ESSF). Bien que ces établissements prennent en charge un nombre important d'ESSF par an, les assistantes maternelles qui y travaillent ne sont formées ni sur le handicap ni à la détection précoce des troubles de développement. C'est face à ce même constat au Maroc que l'Association de l'Enfance Handicapée (AEH), appuyée par Santé Sud, a développé une unité d'intervention mobile (UIM) pluridisciplinaire spécialisée qui intervient auprès des professionnel·les dans les établissements de protection sociale (EPS) de la région de Souss-Massa. La situation des enfants sans soutien familial reste cependant préoccupante, avec une prévalence du handicap beaucoup plus élevée que dans la population générale, et le dépistage précoce du handicap reste primordial pour l'ensemble des enfants.

Le manque de formation spécialisée des professionnel·les prenant en charge les enfants en situation de handicap concernent également les éducateur·rices de préscolaire. Or, le milieu préscolaire représente le deuxième levier de socialisation des enfants, au côté de la famille ou de l'institution, devant permettre le dépistage précoce et la prévention des troubles du développement chez eux. Au Maroc, le ministère de l'Éducation nationale a lancé en 2018 le programme national de généralisation et de développement du préscolaire (PNGDP 2018-2028), pour les enfants âgés de 4 à 6 ans ; ce programme a permis une amélioration importante du taux d'enfants préscolarisés puisqu'il est passé de 45% en 2018 à près de 80% en 2024 ; cependant cette amélioration est surtout quantitative car la qualité des classes de préscolaire, particulièrement dans le milieu rural reste fortement limitée en termes de capacités et de moyens aussi bien matériels que humains (un grand effort de formation des éducateur·rices est nécessaire).

Ainsi, lorsqu'elles bénéficient d'une formation, celle-ci n'intègre que très rarement le volet sur la prévention du handicap. Le projet permettra d'appuyer le développement de ce volet dans les cursus de formation déjà dispensés aux éducateur·rices, notamment ceux mis en place par le Centre du Développement de la Région de Tensift (CDRT).

Du côté familial, lorsque les parents détectent des troubles, leurs délais de réaction sont souvent longs. Au Maroc, les délais de réaction sont en moyenne de 11 mois entre les premières inquiétudes et la première consultation. La méconnaissance des symptômes explique alors l'importance de sensibiliser les parents, d'autant plus que durant les mille premiers jours, les enfants n'ont d'interactions qu'avec le foyer familial. Cette action de sensibilisation est d'autant plus pertinente en milieu rural où le handicap est souvent vu comme une source de honte, ce qui peut pousser les parents à le dissimuler.

## 2.2 Enjeux et objectifs du projet

Le projet « Prévenir le handicap de la petite enfance au Maroc » est un projet d'une durée de 36 mois, lancé en octobre 2023. Ce projet a pour objectif de contribuer à réduire les situations de handicap précoce et à améliorer leur prise en charge au Maroc, dans les régions de Marrakech-Safi et de Souss-Massa.

Les bénéficiaires du projet sont les enfants en situation de handicap, leurs parents ainsi que les structures œuvrant dans la protection et la prise en charge de ces derniers dont les personnels médicaux et paramédicaux, les assistantes maternelles, les éducateur·rices du préscolaire, les OSC intervenant sur le handicap de l'enfance.

Le projet a pour objectifs de :

**Objectif global :** Contribuer à réduire les situations de handicap précoce et améliorer leur prise en charge au Maroc.

**Objectif spécifique :** Développer les dispositifs de prévention, dépistage et prise en charge précoce des troubles du développement et appuyer leur déploiement par les organisations de la société civile et les structures médico-sociales publiques dans les milieux ruraux des régions de Marrakech et Souss Massa au Maroc.

Les quatre résultats visés dans le cadre de l'objectif spécifique sont :

- **Résultat 1 :** les compétences des professionnel·les en charge des enfants de moins de 5 ans en matière de dépistage du handicap chez la petite enfance sont améliorées.
- **Résultat 2 :** Les connaissances et bonnes pratiques en matière de dépistage et de prévention du handicap sont promues à travers la mise en œuvre d'actions de sensibilisation communautaire sensibles au genre.
- **Résultat 3 :** La prise en charge des enfants en situation de handicap au sein de 4 structures de prise en charge précoce est renforcée.
- **Résultat 4 :** Le renforcement des organisations de la société civile et leur mise en réseau avec les autorités de tutelle favorise l'intégration de la lutte contre le handicap précoce dans les politiques publiques du Maroc.

## 3. Objectifs de la mission

La présente prestation s'inscrit dans le cadre du résultat 3 du projet « Prévenir le handicap de la petite enfance au Maroc », et plus particulièrement le volet relatif à la réalisation d'un diagnostic institutionnel et structurel de quatre structures de prise en charge. Un diagnostic organisationnel et technique des 4 structures de prise en charge du handicap a été réalisé préalablement par un·e équipe de consultant·es indépendant·e. Les 4 structures ayant bénéficiées du diagnostic sont les suivantes :

- Association Enfance Handicapée, région Souss Massa
- Association ESSALAM pour L'intégration Des Handicapés, région Souss Massa
- Centre Ataayouz, région Marrakech Safi
- Complexe social des personnes en situation précaire El Haouz, région Marrakech Safi

Ce diagnostic a permis, pour chacune des structures concernées, de :

1. Évaluer leur capacité à assurer un dépistage et une prise en charge précoce du handicap.
2. Identifier les forces et faiblesses institutionnelles, organisationnelles et techniques des structures.
3. Analyser les systèmes de référencement, de prise de rendez-vous et de suivi des enfants.
4. Identifier Les besoins en renforcement des capacités du personnel, sur les aspects :
  - administratifs et organisationnels,
  - gestion des ressources humaines,
  - qualité de la prise en charge des personnes en situation de handicap,
  - utilisation du matériel pédagogique et médical,
  - coordination et référencement.
5. Identifier les besoins en équipements essentiels pour le dépistage et la prise en charge primaire.

6. Formuler des recommandations pour renforcer les prestations à travers un programme de formation-action adapté.
7. Analyser les rapports entre les structures et leurs partenaires locaux.

Sur la base des résultats et recommandations de ce diagnostic, la présente prestation vise à concevoir et mettre en œuvre un programme de renforcement de capacités et de formation adapté aux besoins réels des structures et de leurs équipes, dans une logique de formation-action durable.

### 3.1 Objectif global

Contribuer à l'amélioration durable de la qualité de la prise en charge des personnes en situation de handicap au sein de 4 structures des régions Marrakech-Safi et Souss-Massa, à travers le renforcement ciblé des capacités de leurs équipes.

### 3.2 Objectifs spécifiques

1. Traduire les résultats du diagnostic initial en axes opérationnels de renforcement adaptés à chaque structure.
2. Renforcer les compétences techniques, organisationnelles et relationnelles du personnel des structures bénéficiaires.
3. Harmoniser et améliorer les pratiques professionnelles en matière de prise en charge du handicap, dans une approche fondée sur les droits humains et sensible au genre.
4. Appuyer les structures dans la mise en œuvre concrète de changements organisationnels et pratiques identifiés comme prioritaires.

## 4. Périmètre et axes de renforcement

Les contenus et modalités de la prestation devront impérativement s'appuyer sur les résultats du diagnostic initial. À titre indicatif, les axes de renforcement pourront inclure, sans s'y limiter :

### 4.1 Qualité de la prise en charge des personnes en situation de handicap

- Principes de la prise en charge inclusive et centrée sur la personne ;
- Politique de protection de l'enfance ;
- Prévention de l'Exploitation, des Abus Sexuels et du Harcèlement (PEASH) et procédures de signalement ;
- Dépistage, évaluation et suivi des bénéficiaires ;
- Individualisation des parcours de prise en charge.

### 4.2 Lien structures – familles

- Relation avec les familles et accompagnement psychosocial ;
- Communication éthique et transparente ;
- Gestion des conflits avec les parents ;
- Consentement éclairé ;
- Co-construction du projet éducatif.

### 4.3 Organisation, gouvernance et gestion administrative

- Clarification des rôles et responsabilités ;
- Amélioration des procédures internes ;
- Outils de planification et de suivi des activités ;
- Gestion administrative et conformité aux cadres réglementaires.

## 4.4 Gestion des ressources humaines

- Organisation du travail et coordination des équipes pluridisciplinaires ;
- Gestion des compétences et identification des besoins en formation continue ;
- Prévention de l'épuisement professionnel.

## 4.5 Utilisation et optimisation du matériel pédagogique et médical

- Bon usage du matériel existant ;
- Identification des besoins complémentaires ;
- Adaptation des supports pédagogiques aux différents types de handicap ;
- Sécurité, hygiène et maintenance de base.

## 4.6 Coordination, référencement et partenariats

- Articulation avec les services de santé, d'éducation et de protection sociale ;
- Systèmes de référencement et de suivi ;
- Travail en réseau et partenariats locaux.

## 5. Méthodologie

L'équipe de consultant·es devra adopter une approche participative et contextualisée, incluant :

- Analyse approfondie du rapport de diagnostic initial ;
- Élaboration d'un plan de renforcement des capacités spécifique à chaque structure ;
- Conception de modules de formation adaptés aux profils des participant·es ;
- Animation de formations interactives (présentiel) ;
- Mise en œuvre d'approches de formation-action, incluant :
  - études de cas réels,
  - accompagnement sur site,
  - appui à la mise en pratique ;
- Temps de restitution, d'évaluation et d'ajustement avec les équipes et l'organisation porteuse.

## 6. Résultats attendus

À l'issue de la prestation :

- Les structures disposent d'un plan de renforcement des capacités opérationnel.
- Le personnel a renforcé ses compétences sur les axes identifiés comme prioritaires.
- Les pratiques de prise en charge sont améliorées et plus harmonisées.
- Des outils concrets (procédures, supports pédagogiques, fiches pratiques) sont mis à disposition des équipes.
- Les structures sont mieux outillées pour assurer la durabilité des améliorations engagées.

## 7. Livrables

L'équipe de consultant·es devra présenter :

- Une note méthodologique détaillant l'approche et le calendrier de la prestation ;
- Un plan de renforcement des capacités par structure ;
- Les supports de formation (présentations, guides, outils) ;
- Un rapport final de mission incluant :

- les activités réalisées
- les résultats atteints
- les difficultés rencontrées
- des recommandations pour la suite
- Les outils de suivi-évaluation (questionnaires d'évaluation de capacités, questionnaires de satisfaction, pré et post tests des formations) à déterminer avec les équipes de Santé Sud.

## 8. Calendrier indicatif

A titre indicatif, la durée de la mission est de 20 jours entre mars et juillet 2026, répartis selon les étapes suivantes :

- Analyse du diagnostic et revue documentaire : 2 jours
- Conception des modules et outils : 4 jours
- Mise en œuvre des formations et accompagnements : 12 jours
- Capitalisation et rédaction d'un rapport de formation final : 2 jours

Le calendrier proposé devra impérativement inclure des temps de validation avant la mise en œuvre de chaque étape, et des temps de restitution intermédiaires avec l'équipe de pilotage du projet. Ces temps de validation / restitution pourront inclure des demandes de précisions / révisions à apporter aux documents en vue de leur validation finale.

Remise des supports de formation en version finale **au plus tard le 30/04/2026**

Remise du rapport final de mission **au plus tard le 15/07/2026**

## 9. Profil de l'équipe de consultant·es

L'équipe de consultant·es devra répondre aux critères suivants :

- Expertise confirmée en renforcement de capacités dans les domaines du handicap, de la santé ou du médico-social ;
- Expertise technique et juridique en PEAHS, cadres juridiques nationaux et internationaux relatifs à la protection de l'enfance ;
- Expertise confirmée en renforcement institutionnel, gestion administrative, organisation RH et suivi-évaluation ;
- Maîtrise des principes de communication éthique et bienveillante avec les familles ;
- Expérience avérée en conception et animation de formations d'adultes et accompagnement de structures ;
- Bonne connaissance du contexte marocain et des politiques liées au handicap ;
- Capacité à travailler avec des équipes pluridisciplinaires ;
- Excellentes capacités pédagogiques et rédactionnelles.

A noter : l'équipe de consultant·es doit être en mesure de fournir une facture.

## 10. Modalités de soumission

Les candidats intéressés sont invités à soumettre :

- Les CVs détaillés de l'équipe
- Une offre technique
- Une offre financière

### *Offre technique*

- Lettre de motivation décrivant la valeur ajoutée que vous apporterez à cette mission
- CV détaillé présentant les références et expériences similaires

- Note méthodologique (de 7-8 pages maximum) sur l'exécution de la prestation montrant la bonne compréhension des termes de référence de la mission, du contexte et des enjeux du diagnostic, la méthodologie détaillée et intégrant une proposition détaillée pour le calendrier de mise en œuvre.
- Tout partage de production antérieure illustrant les capacités de conduite de la mission en lien avec la même thématique par l'équipe de consultant-es sera grandement apprécié.

## Offre financière

Offre détaillée faisant apparaître à minima les rubriques suivantes :

- Honoraires ;
- Frais de déplacements et de perdiem ;
- Autres dépenses.

Les propositions, adressées à Santé Sud, doivent être envoyées à l'adresse suivante : [gaelle.pourreau@santesud.org](mailto:gaelle.pourreau@santesud.org) **au plus tard le dimanche 15/03/2026, 20h00 heure marocaine.**

Seuls les soumissionnaires présélectionnés seront contactés.

## 11. Principaux critères d'attribution du marché

Une commission d'évaluation procèdera à la vérification et à l'examen des offres des soumissionnaires. Elle proposera ensuite une note technique et une note financière.

Le seuil technique minimal de qualification est de 70 points sur 100. Toute offre qui n'atteint pas ce seuil sera rejetée. La note est attribuée comme suit :

| Critère d'évaluation                                                                                                                                                                                  | Pondération |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
|                                                                                                                                                                                                       | 100         |
| <b>Offre financière</b>                                                                                                                                                                               | <b>20</b>   |
| Score donné à l'offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix                                                                                               | 20          |
| <b>Offre technique</b>                                                                                                                                                                                | <b>80</b>   |
| Expertise confirmée en renforcement de capacités dans les domaines du handicap, de la santé ou du médico-social                                                                                       | 20          |
| <b>Evaluation de la proposition méthodologique</b><br><i>La commission évaluera le contenu, la structure et la cohérence de la proposition méthodologique soumise</i>                                 | 20          |
| Expérience avérée en formation d'adultes et accompagnement de structures                                                                                                                              | 20          |
| <b>Connaissance du contexte sur le contexte marocain et les zones d'intervention</b><br><i>La commission évaluera la connaissance du contexte du soumissionnaire sur la base d'études antérieures</i> | 10          |
| <b>Calendrier d'intervention</b>                                                                                                                                                                      | <b>10</b>   |